

Nom commercial : einzA Flüssig-Kunststoff, RAL 7031 blaugrau

Code produit: 5720621

Version actuelle: 5.3.0, établi le: 07.03.2025

Version remplacée: 5.2.1, établi le: 18.10.2024

Région: CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

einza Flüssig-Kunststoff, RAL 7031 blaugrau

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange
peintures décoratives

Utilisations contre-indiquées
Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

einza Farben GmbH & Co KG
Junkersstraße 13
30179 Hannover

N° de téléphone +49 (0)511 67490-0
N° Fax +49 (0)511 67490-20
e-mail info@einza.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité
sdb_info@umco.de

Identification de distributeur

Adresse

Josef Dolder AG
Lerchentalstraße 17
9016 St. Gallen

N° de téléphone +41 71 282 22 66
N° Fax +41 71 282 22 55
e-mail info@josefdolder.ch

Identification de distributeur

Adresse

Schweizerische Einkaufsgesellschaft AG
Uttigenstraße 120
3603 Thun

N° de téléphone +41 33 22 37 429
e-mail info@seg.swiss

Identification de distributeur

Adresse

Verbano Color SA
Via della Posta
6943 Bioggio

N° de téléphone +41 91 60 56 344
N° Fax +41 91 60 56 345
e-mail info@verbanocolor.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 2; H411
Flam. Liq. 3; H226
STOT SE 3; H335

Nom commercial : einza Flüssig-Kunststoff, RAL 7031 blaugrau**Code produit:** 5720621**Version actuelle:** 5.3.0, établi le: 07.03.2025**Version remplacée:** 5.2.1, établi le: 18.10.2024**Région:** CH

STOT SE 3; H336

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH02



SGH07



SGH09

Mention d'avertissement

Attention

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger (UE)

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208	Contient méthacrylate-de-méthyle-, méthacrylate de n-butyle. Peut produire une réaction allergique.
EUH211	Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser l'eau pulvérisée, la mousse résistant aux alcools, la poudre chimique sèche ou le dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction.
P391	Recueillir le produit répandu.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges**Composants dangereux**

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza Flüssig-Kunststoff, RAL 7031 blaugrau

Code produit: 5720621

Version actuelle: 5.3.0, établi le: 07.03.2025

Version remplacée: 5.2.1, établi le: 18.10.2024

Région: CH

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques		cf. note bas de page (2)	
	64742-95-6 918-668-5 649-356-00-4 01-2119455851-35	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 EUH066	>= 25,00 - < 50,00	% en poids
2	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]			
	13463-67-7 236-675-5 022-006-00-2 01-2119489379-17	Carc. 2; H351i	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
3	sulfate de baryum, naturel			
	7727-43-7 231-784-4 - -	-	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
4	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle			
	108-65-6 203-603-9 607-195-00-7 01-2119475791-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	< 5,00	% en poids
5	méthacrylate-de-méthyle-			
	80-62-6 201-297-1 607-035-00-6 01-2119452498-28	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335	< 0,50	% en poids
6	méthacrylate de n-butyle			
	97-88-1 202-615-1 607-033-00-5 01-2119486394-28	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335	< 0,50	% en poids

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16.

(2) Selon l'état actuel de connaissances et en appliquant les critères énoncés à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008, est exigée la classification indiquée ci-dessus. Celle-ci allant au-delà de la classification reportée dans le tableau 3 à l'annexe VI du règlement (CE) no 1272/2008.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	P	-	-	-
2	V, W, 10	-	-	-
5	D	-	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
2	H351i par inhalation; -; -

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et faire appel à un médecin.

Nom commercial : einZA Flüssig-Kunststoff, RAL 7031 blaugrau

Code produit: 5720621

Version actuelle: 5.3.0, établi le: 07.03.2025

Version remplacée: 5.2.1, établi le: 18.10.2024

Région: CH

Après inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant cutané connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel immédiatement à un médecin.

Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, rincer abondamment la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, vapeur d'eau

Agent d'extinction non approprié

jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); Produits de pyrolyse toxiques; L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas respirer les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le rejet dans les égouts ou les cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Nom commercial : einza Flüssig-Kunststoff, RAL 7031 blaugrau**Code produit:** 5720621**Version actuelle:** 5.3.0, établi le: 07.03.2025**Version remplacée:** 5.2.1, établi le: 18.10.2024**Région:** CH

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Le personnel doit porter des chaussures et des vêtements anti-statiques et le sol doit être réalisé en matériau conducteur. Éviter l'inhalation des poussières, vapeurs et aérosols lors de l'application du mélange. Le ponçage à sec, le découpage et / ou le soudage du film de peinture sèche peut donner lieu à de la poussière et / ou à des fumées dangereuses. Le ponçage / sablage humide doit être utilisé chaque fois que possible. Éviter l'inhalation des poussières de ponçage. Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Isoler des sources de chaleurs, des étincelles et des flammes nues. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Respecter la législation relative à la santé et à la sécurité au travail. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Tenir éloigné de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Toujours conserver le mélange dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite. Garder les emballages solidement fermés. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
	MAK (SUVA)		
	Titandioxid / Dioxyde de titane		
	VLE (8h)	3 a	mg/m ³
	Remarque/s	SSC	
2	sulfate de baryum, naturel	7727-43-7	231-784-4
	MAK (SUVA)		
	Bariumsulfat / Sulfate de baryum		
	VLE (8h)	3 a	mg/m ³
	2006/15/EC		
	Barium (soluble compounds as Ba)		
	VLE (8h)	0,5	mg/m ³
3	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
	2000/39/EC		
	2-Methoxy-1-methylethylacetate		
	VLE (courte durée)	550	mg/m ³ 100 ppm

Nom commercial : einza Flüssig-Kunststoff, RAL 7031 blaugrau

Code produit: 5720621

Version actuelle: 5.3.0, établi le: 07.03.2025

Version remplacée: 5.2.1, établi le: 18.10.2024

Région: CH

VLE (8h)	275	mg/m ³	50	ppm
Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Skin			
MAK (SUVA)				
1-Methoxypropanol-2 (PGME) / 1-Méthoxypropanol-2 (PGME)				
VLE (courte durée)	275	mg/m ³	50	ppm
VLE (8h)	275	mg/m ³	50	ppm
Remarque/s	SSC			

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC**valeurs DNEL (travailleurs)**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques			64742-95-6 918-668-5	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	12,5	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	151	mg/m ³
2	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]			13463-67-7 236-675-5	
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	1,25	mg/m ³
3	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle			108-65-6 203-603-9	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	796	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	275	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	550	mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques			64742-95-6 918-668-5	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	7,5	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	7,5	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	32	mg/m ³
2	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]			13463-67-7 236-675-5	
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	210	µg/m ³
3	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle			108-65-6 203-603-9	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	36	mg/kg/jour
	orale	à court terme (aiguë)	systémique	500	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	320	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	33	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	33	mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		108-65-6 203-603-9	
	Eau	eau douce	0,635	mg/L
	Eau	eau marine	0,064	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	3,29	mg/kg
	concerne : poids sec			
	Eau	eau marine sédiment	0,329	mg/kg
	concerne : poids sec			
	sol	-	0,29	mg/kg
	concerne : poids sec			
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100	mg/L

Nom commercial : einza Flüssig-Kunststoff, RAL 7031 blaugrau

Code produit: 5720621

Version actuelle: 5.3.0, établi le: 07.03.2025

Version remplacée: 5.2.1, établi le: 18.10.2024

Région: CH

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à assurer une aération suffisante. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures aux valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition. Application au rouleau/pinceau: Filtre A2. Pulvérisation: Filtre A2P2. (DIN EN 14387)

Protection des yeux / du visage

Porter des lunettes de protection contre des projections de liquide. Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	En cas de contact à court terme / protection contre projections: caoutchouc nitrile		
Epaisseur du matériel	>	0,4	mm
Temps de passage	>	120	min
Matériau approprié	En cas de contact prolongé : caoutchouc nitrile		
Epaisseur du matériel	>	0,4	mm
Temps de passage	>	480	min

Divers

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux hautes températures.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation	
liquide	
Etat	
liquide	
Couleur	
Suivant le nom du produit	
Odeur	
de solvant	
pH	
Motif pour incication du pH manquante	substance/mélange insoluble (dans l'eau)
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Valeur	> 120 °C
Substance de référence	Mélange de solvants
Point de fusion/point de congélation	
Donnée non disponible.	
Température de décomposition	

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza Flüssig-Kunststoff, RAL 7031 blaugrau

Code produit: 5720621

Version actuelle: 5.3.0, établi le: 07.03.2025

Version remplacée: 5.2.1, établi le: 18.10.2024

Région: CH

Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Valeur	45	- 48	°C
Méthode	Closed Cup		
Température d'inflammation			
Valeur	>	200	°C
Substance de référence	Mélange de solvants		
Propriétés comburantes			
Non applicable			
Inflammabilité			
Non applicable			
Limites inférieure d'explosion			
Valeur	>	0,6	% en vol
Substance de référence	Mélange de solvants		
Limites supérieure d'explosion			
Valeur	<	7,5	% en vol
Substance de référence	Mélange de solvants		
Pression de vapeur			
Valeur	<	100	hPa
Température de référence		50	°C
Substance de référence	Mélange de solvants		
Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Valeur	0,98	- 1,17	g/cm³
Température de référence		20	°C
Méthode	DIN 51757		
Solubilité dans l'eau			
Remarque/s	non miscible		
Solubilité			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Non applicable			
Source		ECHA	
2	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
log Pow		1,2	
Température de référence		20	°C
Méthode	OCDE 117		
Source	ECHA		
Viscosité cinématique			
Valeur	35	- 37	sec
Température de référence		20	°C
Méthode	DIN EN 2431 (6 mm)		
Essai de séparation des dissolvants			
Valeur	<	3	%
Température de référence		20	°C

Nom commercial : einza Flüssig-Kunststoff, RAL 7031 blaugrau

Code produit: 5720621

Version actuelle: 5.3.0, établi le: 07.03.2025

Version remplacée: 5.2.1, établi le: 18.10.2024

Région: CH

Caractéristiques des particules

Donnée non disponible.

9.2 Autres informations
Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1 Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
DL50	>	3492	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
2	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
DL50		5155	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
DL50	>	3160	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza Flüssig-Kunststoff, RAL 7031 blaugrau

Code produit: 5720621

Version actuelle: 5.3.0, établi le: 07.03.2025

Version remplacée: 5.2.1, établi le: 18.10.2024

Région: CH

Source		ECHA	
2	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
CL50	>	6,193	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
CL50		5,09	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant faible		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza Flüssig-Kunststoff, RAL 7031 blaugrau

Code produit: 5720621

Version actuelle: 5.3.0, établi le: 07.03.2025

Version remplacée: 5.2.1, établi le: 18.10.2024

Région: CH

2	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
Voie d'exposition		Peau	
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
2	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Voie d'exposition		Peau	
Espèces	souris		
Méthode	OCDE 429		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
Voie d'exposition		Peau	
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		

Mutagenicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Type d'examen		In vitro mammalian cytogenicity	
Méthode		OECD 487	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Voie d'exposition		orale	
Type d'examen		In vivo mammalian somatic cell study: cytogenicity / erythrocyte micronucleus	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 474	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
3	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza Flüssig-Kunststoff, RAL 7031 blaugrau

Code produit: 5720621

Version actuelle: 5.3.0, établi le: 07.03.2025

Version remplacée: 5.2.1, établi le: 18.10.2024

Région: CH

Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries
Méthode	OECD 471
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
	Source	ECHA	
	Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
	Voie d'exposition	orale	
	NOAEL	≥ 1000	mg/kg bw/d
	Type d'examen	étude de toxicité de reproduction effectuée sur une génération	
	Espèces	rat	
	Méthode	OECD 443	
	Source	ECHA	
	Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
	Voie d'exposition	orale	
	NOAEL	1000	mg/kg bw/d
	Type d'examen	Étude de toxicité pour le développement prénatal	
	Espèces	rat	
	Méthode	OECD 414	
	Source	ECHA	
	Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
	Voie d'exposition	orale	
	NOEL	7500	mg/kg bw/d
	Espèces	souris	
	Source	ECHA	
	Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
	Voie d'exposition	orale	
	NOAEL	> 962	mg/kg bw/d
	Espèces	rat	
	Méthode	OECD 408	
	Source	ECHA	
	Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
	Voie d'exposition	par inhalation	
	Espèces	rat	
	Source	ECHA	
	Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza Flüssig-Kunststoff, RAL 7031 blaugrau

Code produit: 5720621

Version actuelle: 5.3.0, établi le: 07.03.2025

Version remplacée: 5.2.1, établi le: 18.10.2024

Région: CH

2	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
Voie d'exposition	orale		
Espèces	rat (mâle/femelle)		
Méthode	OECD 422		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Danger par aspiration
Donnée non disponible.

Propriétés perturbant le système endocrinien
Donnée non disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée
L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
LL50		9,2	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
2	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
CL50		100	mg/l
Durée d'exposition		- 180	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
LE50		3,2	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
2	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
CE50		>	mg/l
Durée d'exposition		500	h

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza Flüssig-Kunststoff, RAL 7031 blaugrau

Code produit: 5720621

Version actuelle: 5.3.0, établi le: 07.03.2025

Version remplacée: 5.2.1, établi le: 18.10.2024

Région: CH

Espèces	Daphnia magna
Méthode	EU Method C.2
Source	ECHA

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
NOEC	>=	100	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
LE50		2,9	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
2	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
CE50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Raphidocelis subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
CE50	>	1000	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Raphidocelis subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité sur bactéries			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
CE50	>	99	mg/l
Durée d'exposition		10	min
Espèces	boue activée		
Méthode	OCDE 209		
Source	ECHA		
2	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
EC10	>	1000	mg/l
Durée d'exposition		30	min
Espèces	boue activée		
Méthode	OCDE 209		
Source	ECHA		

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
Type	BSB		
Valeur		78	%
Durée		28	j
Méthode	OCDE 301 F		

Nom commercial : einza Flüssig-Kunststoff, RAL 7031 blaugrau

Code produit: 5720621

Version actuelle: 5.3.0, établi le: 07.03.2025

Version remplacée: 5.2.1, établi le: 18.10.2024

Région: CH

Source Évaluation		ECHA facilement biodégradable	
2	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Source Évaluation		ECHA Cela ne s'applique pas aux substances inorganiques.	
3	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
Type		biodégradabilité aérobie	
Valeur		83	%
Durée		28	jour(s)
Méthode		OCDE 301 F	
Source Évaluation		ECHA facilement biodégradable	

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Non applicable			
Source	ECHA		
2	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
log Pow	1,2		
Température de référence	20	°C	
Méthode	OCDE 117		
Source	ECHA		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Nom du produit	
einza Flüssig-Kunststoff, RAL 7031 blaugrau	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchets 08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Emballage

Nom commercial : einza Flüssig-Kunststoff, RAL 7031 blaugrau**Code produit:** 5720621**Version actuelle:** 5.3.0, établi le: 07.03.2025**Version remplacée:** 5.2.1, établi le: 18.10.2024**Région:** CH

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID/ADN	UN1263
IMDG	UN1263
ICAO-TI / IATA	UN1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN	PEINTURES
IMDG	PAINT
Sources de danger	Hydrocarbons, C9, aromatics
ICAO-TI / IATA	Paint

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN - Classe	3
Étiquette	3
Code de classification	F1
Code de restriction en tunnels	D/E
N° d'identification de danger	30
IMDG - Classe	3
Étiquettes	3
ICAO-TI / IATA - Classe	3
Étiquettes	3

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN	III
IMDG	III
ICAO-TI / IATA	III

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN	Signe conventionnel "poisson et arbre"
IMDG	Signe conventionnel "poisson et arbre"
EmS	F-E+S-E

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Nom commercial : einza Flüssig-Kunststoff, RAL 7031 blaugrau

Code produit: 5720621

Version actuelle: 5.3.0, établi le: 07.03.2025

Version remplacée: 5.2.1, établi le: 18.10.2024

Région: CH

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006. N° 3, 40

Le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1	75
2	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5	75
3	formaldéhyde	50-00-0	200-001-8	75
4	méthacrylate de n-butyle	97-88-1	202-615-1	75
5	méthacrylate-de-méthyle-	80-62-6	201-297-1	75
6	NOIR DE CARBONE	1333-86-4	215-609-9	75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger : E2, P5c

Si les propriétés de la substance/produit donnent lieu à plusieurs classifications, on applique, aux fins du Règlement 2012/18/UE, les seuils les plus bas fixés dans la partie 1 ou dans la partie 2 de l'annexe I.

Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Teneur en VOC 44,59 %

Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules

Valeur limite pour la teneur en COV, spécifiée à l'annexe II de la directive n° 2004/42/CE catégorie de produit: i, type: (Lb) à base de solvant = 500 g/l

teneur maximale en COV pour le produit prêt à l'emploi = < 500 g/l

Prescriptions nationales
Autres prescriptions nationales

Respecter les réglementations nationales en matière de manipulation et d'utilisation de substances dangereuses. Port des EPI préconisés par les normes en vigueur.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations
Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H351i	Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

Nom commercial : einza Flüssig-Kunststoff, RAL 7031 blaugrau**Code produit:** 5720621**Version actuelle:** 5.3.0, établi le: 07.03.2025**Version remplacée:** 5.2.1, établi le: 18.10.2024**Région:** CH

D	Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles figurent dans la troisième partie. Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous forme non stabilisée. Dans de tels cas, le fournisseur doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance, suivi de la mention «non stabilisé(e)».
P	La classification harmonisée comme substance cancérogène ou mutagène s'applique, à moins qu'il puisse être établi que la substance contient moins de 0,1 % m/m de benzène (no Einecs 200-753-7), auquel cas la classification est effectuée conformément au titre II du présent règlement pour ces classes de danger aussi. Si la substance n'est pas classée comme cancérogène ou mutagène, au minimum les conseils de prudence (P102)-P260-P262-P301 + P310-P331 s'appliquent.
V	Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre < 3 µm, longueur > 5 µm et rapport d'aspect ≥ 3:1) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure (cancérogène 1B ou 1 A) et/ou d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée).
W	On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon. La présente note a pour but de décrire la toxicité particulière de la substance, et ne constitue pas un critère pour la classification en vertu du présent règlement.
1	Les concentrations indiquées ou, en l'absence de valeurs, les concentrations génériques du présent règlement (tableau 3.1) ou les concentrations génériques de la directive 1999/45/CE (tableau 3.2) sont les pourcentages en poids de l'élément métallique, calculés par rapport au poids total du mélange.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 653777